



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2020 DJS 50 Subventions (12.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo (6^e, 19^e, 20^e)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La pratique du vélo est de plus en plus présente dans la société actuelle, à la fois en tant que pratique sportive ou de loisir mais aussi en tant que mode de déplacement.

Le Savoir Rouler à Vélo est un dispositif lancé en avril 2019 par le Gouvernement concernant l'apprentissage du vélo pour les 6-11 ans et qui vise d'ici 2022 à la généralisation d'un plus vaste public s'étendant de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège à une pratique pour tous, au quotidien.

Le Savoir Rouler à Vélo se déroule en 3 étapes progressives d'apprentissage :

- savoir faire du vélo : cela concerne la maîtrise des fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner ;
- savoir circuler : cela permet de découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route ;
- savoir rouler : circuler à vélo en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et de s'appropriier les différents espaces de pratique.

L'accès égal au sport pour tous les Parisiens est une des priorités de la Mairie de Paris.

Les contraintes sanitaires actuelles dans les transports collectifs ne font qu'encourager les Parisiens à sortir en nombre leur vélo. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris encourage les associations sportives qui officient dans cette discipline. Ces associations sont indispensables pour faire émerger « une génération vélo » car plus de cyclistes bien formés à l'usage du vélo, c'est plus de sécurité dans nos déplacements et de sorties ludiques à vélo, demain ; c'est plus d'aménagements dédiés utiles, avec aussi une véritable perspective d'amélioration de la qualité de vie et de préservation de l'environnement.

C'est donc l'attribution d'une subvention d'un montant total de 12.000 euros aux associations suivantes que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation :

- Le Comité départemental de cyclotourisme de Paris CODEP 75 (19^e), pour 3.000 euros,
- L'association Cocyclette (20^e), pour 5.500 euros,
- Le Vélo Club Saint Germain-des-Prés (6^e), pour 1.500 euros,
- L'association Animation Insertion et Culture Vélo AICV (19^e), pour 2.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris